



Commission
des titres d'ingénieur

**Avis n° 2019/01-03
relatif à l'accréditation de l'Université de Technologie de
Troyes (UTT) pour délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Etablissement

l'Université de Technologie de Troyes (UTT)

Etablissement public sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur

Nom d'usage : UTT

Académie : Reims

Sites de l'école : Troyes, Nogent, Reims

Données certifiées

*Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>*

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2015/12-05

Objet de la demande d'accréditation

Dossier B : Renouvellement de l'accréditation concernant le titre : Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Automatique et informatique industrielle, en convention avec l'Université de Reims

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'Université de Technologie de Troyes,
- Vu le rapport établi par Jean-Marc THERET (membre de la CTI, rapporteur principal), Agnès SMITH et Didier ERASME (membres de la CTI) ; Bertrand BONTE (expert auprès de la CTI) ; Hichem SAHRAOUI (expert élève-ingénieur auprès de la CTI) et présenté en Commission le 15 janvier 2019,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Présentation générale

Créée en 1994, l'Université de technologie de Troyes (UTT) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) auquel s'applique le statut d'école extérieure aux universités (art. L 715-1 et suivants du code de l'éducation).

Ses missions mentionnent la formation des ingénieurs en première place :

- La formation initiale ou continue d'ingénieurs et de cadres de l'industrie,
- La préparation à d'autres diplômes de l'enseignement supérieur,
- La réalisation de travaux de recherche, d'études, d'essais et de développement,
- La diffusion de connaissances correspondant à l'ensemble des missions de l'université,
- La coopération avec les organismes publics ou privés, français et étrangers.

L'UTT compte actuellement plus de 2429 élèves-ingénieurs, 180 doctorants et 280 étudiants de master.

Son développement est concrétisé par des partenariats actifs qu'ils soient locaux, régionaux, nationaux et internationaux caractérisés par un fort ancrage auprès des laboratoires de recherche

spécialisés dans ses domaines d'enseignement et auprès des entreprises tant TPE, PME locales que multinationales.

L'UTT forme des élèves-ingénieurs par un cursus de 5 ans sur recrutement post-bac (en octobre 2017 299 élèves-ingénieurs) et recrute également au niveau Bac+2 (actuellement 244). Elle partage son modèle de formation avec l'UTC (Compiègne) et l'UTBM (Belfort-Montbéliard) : le cycle ingénieur se décompose en 4 semestres académiques et 2 semestres de stage (S7 et S10).

L'UTT a diplômé 513 ingénieurs en 2017, via 6 diplômes de spécialité :

- 5 à Troyes sous statut étudiant : Informatique et systèmes d'information (93 diplômés), Systèmes, réseaux et télécommunications (67), Génie industriel (123), Génie mécanique (123), Matériaux (78),
- 1 à Nogent (Haute-Marne) et Troyes sous statut apprenti en 3 ans : Matériaux et mécanique (29),
- une dernière ouverte en 2016 à Troyes et à Reims sous statut étudiant : Automatique et Informatique Industrielle n'a pas encore diplômé.

L'école délivre également le titre d'ingénieur par la voie de la formation continue (7 à 8 par an) et par la validation des acquis de l'expérience (1 à 2 par an). Elle propose le dispositif IDPE (ingénieur diplômé par l'Etat). Le contrat de professionnalisation est accessible.

L'effectif global de l'UTT pour l'année 2017 est de 363 personnes dont notamment :

- 162 enseignants, enseignants-chercheurs et cadres permanents : 36 enseignants et 126 enseignants-chercheurs,
- 201 personnels BIATSS

Le taux d'encadrement est de 12,3 élèves par enseignant chercheur.

Les locaux de Troyes sont récents, vastes, et constituent un campus attractif. Ceux de Nogent sont très récents et bien équipés. Le budget de l'UTT est de 37,6 M€ avec un cout de revient moyen annuel par élève de 6300 €.

Évolution de l'institution

En 2015 (Avis n°2015/12-05), l'UTT a obtenu le renouvellement, pour une durée de 6 ans à compter de la rentrée 2016, de l'accréditation pour les 5 spécialités sous statut étudiant et pour la spécialité sous statut apprenti ainsi qu'en formation continue avec les recommandations suivantes :

- Poursuivre la mise en œuvre de la démarche qualité (pilotage centralisé, modélisation des processus, indicateurs)
- Veiller à ce que les résultats des évaluations des enseignements par les élèves soient mieux pris en compte
- Continuer à impliquer plus directement les entreprises en tant que parties prenantes de l'école, en particulier sur l'approche compétences
- Diminuer le taux d'échec en fin de première année post bac
- Tendre vers une mobilité internationale sortante d'un semestre au cours de semestres 5 à 10 pour les formations en 3 ans sauf cas exceptionnels (faiblesse académique ou autre)
- Intensifier l'appui à la recherche de stages à l'étranger d'un semestre.
- Veiller à conserver un socle généraliste large dans chaque spécialité, notamment par le renforcement de ces enseignements et la limitation du poids des différentes options

En complément l'école a ouvert deux formations (FISE Automatique et Informatique Industrielle, FISA Mécanique et Matériaux à Charleville Mézières, toutes deux en coopération avec l'URCA) et obtenu leur accréditation pour 3 ans. La seconde formation sera rendue à la rentrée 2018 à l'URCA. La première était accompagnée des recommandations suivantes :

- Veiller tout particulièrement à mettre en œuvre les recommandations générales indiquées au « premièrement » dans le contexte particulier d'une formation réalisée hors du site principal de l'établissement et en convention
- Poursuivre la réflexion et développer un plan d'action quant au contexte délocalisé de cette formation afin de donner aux étudiants sur le site de Reims des conditions d'accompagnement

personnalisé, d'enseignement et de réussite semblables à celles existant sur le site de Troyes ; faire de même en ce qui concerne le sentiment d'appartenance et le profil général de l'ingénieur UTT

Les recommandations de 2015 ont été suivies d'effet.

Formation

Spécialité « Automatique et informatique industrielle », en convention avec l'Université de Reims, sur le site de Reims et Troyes

Mots clés de la formation définis par l'école

Control and Computer Engineering, Automatic Control, Control dynamic systems, Measurement Methods, Signal Processing, Electronics, Embedded Systems, Automation, Robotics

Le cycle ingénieur de cette formation se déroule à Troyes puis à Reims. Il est réalisé en convention avec l'Université et dans les locaux de celle-ci, et plus précisément par le Département Electronique, Electrotechnique et Automatique de l'Université.

L'ingénieur en « Automatique et Informatique Industrielle » est destiné à travailler en tant qu'automaticien, chef de projet en systèmes embarqués, ingénieur développement temps réel, ingénieur en informatique industrielle, ingénieur génie industriel, ingénieur conception électronique, architecte systèmes embarqués, ingénieur développement embarqué ou encore ingénieur système et supervision en entreprise industrielle ou société de service. La formation proposée s'inscrit dans la stratégie régionale de développement économique. Elle a un fort soutien des collectivités territoriales. Les entreprises sont également demandeuses de formations d'ingénieurs dans cette spécialité sur le territoire et espèrent pourvoir ainsi attirer des ingénieurs dans leurs entreprises.

Le recrutement cible en Semestre 5 serait issu pour moitié du tronc commun de l'UTT complété par des recrutements externes (CPGE, UT Shanghai, DUT, BTS, ATS). A 40 les deux premières années, il devrait augmenter pour atteindre 60 puis 80.

Points forts

- Ancrage recherche
- Bon climat social
- Installations dédiées
- Coopération entre UTT et l'URCA
- Perspectives à l'international
- Soutien des entreprises
- Soutien aux élèves qui a réduit fortement le taux d'échec

Opportunités

- Demande des entreprises
- Création d'une nouvelle école interne URCA
- Développer à terme la voie formation initiale sous statut d'apprenti

Points à améliorer

- Flux issu du Tronc Commun de l'UTT encore faible
- Nombre d'intervenants de l'UTT faible sur le site de Reims
- Segmentation encore un peu trop apparentée aux filières ex-Master
- Préparation à l'interculturalité avant le départ à l'étranger
- Système d'Information de UTT
- Implication limitée des industriels dans la définition des compétences cibles

Menace

- Politique d'alliance des établissements car c'est une formation sous convention
- Evolution du partenariat UTT - URCA

En conséquence

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Automatique et Informatique industrielle , en convention avec l'Université de Reims sur les sites de Troyes et de Reims	Formation initiale sous statut d'étudiant	2019	2021-2022	maximale

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant (voie de la formation continue) :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Automatique et Informatique industrielle , en convention avec l'Université de Reims sur les sites de Troyes et de Reims	Formation continue	2019	2021-2022	maximale

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Etude de l'employabilité des premières promotions
- Continuer le travail sur les compétences cibles

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, **niveau master** pourra être attribué - sur demande de l'établissement à la CTI au titre suivant :

Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Automatique et Informatique industrielle , en convention avec l'Université de Reims	2019	2021-2022
---	------	-----------

Délibéré en séance plénière à Paris, le 15 janvier 2019.

Approuvé en séance plénière à Saint-Etienne, le 13 février 2019.

La présidente
Elisabeth CRÉPON

